

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pas de pub pour le gaspillage

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

42 kilos de publicité par année dans les boîtes aux lettres des Suisses (chiffres 2008) ; ce sont beaucoup de papiers, beaucoup d'arbres coupés pour des courriers souvent non désirés.

Les Verniolan-e-s, tout comme les Genevois-e-s, n'hésitent pas à coller un « pas de publicité » sur leur boîte aux lettres pour éviter le désagrément (34% des Genevois-es selon des chiffres de 2008). Ces autocollants sont disponibles auprès de différentes associations ou organismes. Cependant, beaucoup ne font pas l'effort, en tout cas, beaucoup moins qu'à Bâle (62% selon des chiffres de 2008).

On pourrait se contenter de cet état de fait. Pourtant, ce dernier a un coût environnemental important et un impact financier non négligeable pour la commune qui doit traiter les déchets.

En Wallonie, une mesure simple a été prise. La région a largement diffusé des autocollants « pas de publicité » aux habitant-e-s. Le choix demeurera évidemment pour chacun-e de continuer à recevoir de la publicité. Cependant, alors que l'écologie est une préoccupation de toutes et tous, tout comme la volonté de limiter le gaspillage, cette initiative permettra de répondre à ces préoccupations.

Pratiquement, il serait possible de s'associer à des organismes proposant déjà ce genre d'autocollants pour limiter les coûts de l'opération. L'encarter dans l'ActuVernier pourrait également permettre d'économiser des frais d'envoi.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 distribuer aux habitant-e-s de Vernier un autocollant « pas de publicité » à poser sur leur boîte aux lettres ;
- 2 limiter les coûts de l'opération en envisageant un partenariat avec d'autres organismes et la distribution avec l'ActuVernier.

Johan Martens, Martin Carnino, Barbara Steger, Esther Schaufelberger, Olivier Perroux